



Grand Port Maritime de Marseille
A l'attention de Mme Françoise ROBERT
Direction de l'Aménagement
Département Gestion Territoriale
BP 10
13771 Fos sur Mer Cedex

V/réf. :
N/réf. : 111006 831C FG/JPV - GPM

Fos sur Mer, le 6 octobre 2011

Objet : EVERE – Pont voie routière de desserte du Caban Sud

Madame la Directrice,

Nous faisons suite à votre courrier du 25 août dernier. En réponse à votre demande, et après avoir réalisé les recherches adéquates, nous vous informons par la présente qu'aucune déclaration de sinistre n'a lieu d'être réalisée en complément à la déclaration initiale SG1/002SRD10002035/A10267 effectuée auprès de notre assureur SAGEBAT dans le cadre de la garantie décennale d'Urbaser Environnement.

Suite à cet appel en garantie, un expert a réalisé à la demande de SAGEBAT un rapport, daté du 9 août 2010, dont vous trouverez ci-joint la copie, afin de déterminer l'origine des défauts du pont et de leur imputabilité.

Le rapport conclut que la responsabilité totale devant être imputée au sous-traitant d'Urbaser Environnement, Idéal Travaux et que les dégâts, par leur nature, n'entrent pas dans le cadre de la garantie décennale d'Urbaser Environnement.

Afin de garantir la sécurité de la circulation, et dans l'attente que soit déterminée la solution au problème, l'expert a désigné Urbaser Environnement responsable de tous les travaux provisoires de réparation du pont, travaux déjà réalisés comme vous n'êtes pas sans savoir.

La société Idéal Travaux, à titre amiable, a demandé la présence de ses sous-traitants, les sociétés Mallet et BTPS, lors de la réunion d'expertise amiable, initialement prévue en mars 2011, puis décalée au 27 juin 2011 en présence du cabinet d'avocats Landwell Associés et des représentants d'Urbaser Environnement.



En conclusion à cette réunion, la responsabilité ayant été imputée à Idéal Travaux et à la demande du GPMM, une proposition de solution technique a été rédigée dans le sens des recommandations données par le cabinet d'expertise Saraceno en août 2010.

Pour pouvoir satisfaire à votre demande, nous restons dans l'attente de la validation par les experts de la solution proposée par Idéal Travaux. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des conclusions qui nous seront apportées.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations les meilleures.

Joaquín PEREZ VIOTA
Directeur Général d'EveRé